

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,  
Rue de Lorraine, 43,  
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

PARAISANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé 2 exemplaires sont  
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces . . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions.

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, e chez M. St-Hilaire,  
éditeur de musique du Conserv. imp. et direc. du Comptoir général des compositeurs rue du f. Poissonnière, 10  
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.  
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et se paient d'avance  
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs.  
Six Mois . . . . . 6 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus.

Monaco, le 11 Septembre 1864.

ACTES OFFICIELS.

Le Prince, par Ordonnance en date du 15 août dernier a nommé Chevaliers de l'Ordre de St-Charles, M. Charles Hein, conseiller de justice suprême, Maire de la ville d'Ulm et M. Georges Jaeger, lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Wurtemberg.

NOUVELLES LOCALES.

Plusieurs journaux allemands ont annoncé que S. A. R. la Princesse Guillaume de Wurtemberg, née Princesse de Monaco, avait été mordue par un chien enragé au château de Liechenstein, près Stuttgart.

Ce fait est inexact : c'est S. A. S. Madame la Princesse-mère de Monaco qui a été mordue. Heureusement, le chien n'était pas enragé. La blessure a entraîné quelques accidents aujourd'hui en bonne voie de guérison.

Nous apprenons que la Princesse est en ce moment auprès du Prince, son fils, au château de Marchais, où elle est arrivée le 6 de ce mois.

Les membres du bureau de bienfaisance de la commune de Marchais, récemment fondé par le Prince Charles III, ont fait parvenir à S. A. S. l'adresse suivante :

MONSIEUR,

Les membres du bureau de bienfaisance de la commune de Marchais, aussitôt leur installation, ne peuvent mieux inaugurer leurs fonctions, qu'en exprimant à Votre Altesse Sérénissime les sentiments de vive gratitude qui les animent pour le don généreux qu'il Vous a plu de nous faire.

Ce nouvel acte de haute munificence destiné à perpétuer le souvenir de la pieuse Princesse que nous pleurons, nous est en même temps une preuve du touchant intérêt que vous portez à la commune, et chaque pauvre, en recevant la quotité qui lui sera assignée, aimera à unir dans ses bénédictions et le nom de Votre Altesse et celui de son Auguste Épouse qui, même après sa mort, parlera toujours à nos cœurs.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage des sentiments les plus respectueux avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

De Votre Altesse Sérénissime, les très humbles et très obéissants serviteurs.

A. SOYER, Maire. PETROT, Chan. hon. Curé.  
LONGUET. LECOINTE.  
BERNIER GOBERT.

Marchais, le 4 septembre 1864.

Les journaux des stations thermales nous annoncent le départ de leurs hôtes. Les joies anticipées de l'âtre, comme dit l'*Abeille de Chamonix*, font rechercher aux touristes des climats plus doux. Les ascensions des montagnes, les visites souterraines, les escalades de moraines vont faire place à un sentiment plus contemplatif de la nature; le Midi, ses paysages aux tons d'or, son immense poésie, vont attirer les touristes que le froid et la fatigue commencent à saisir. En vérité, cette furie d'ascensions dangereuses, où le suprême bonheur consiste à parvenir *unquibus et rostro* à un sommet d'où on ne peut ni respirer ni sortir, à franchir un bloc qui peut, dix fois pour une, rouler avec ses *passagers* dans le précipice, à braver les *chauds et froids* des montagnes, en vérité, disons-nous, cette furie n'est pas un plaisir. Il n'y a pas de saison où de terribles événements ne plongent dans la douleur quelques familles, une statistique des malheurs survenus pendant chaque saison donnerait singulièrement à réfléchir. Cette semaine seule a fait trois deuils!!..

Sait-on à quoi tient ce besoin si irrésistible d'escalades? A l'absence en général d'un horizon étendu autour des villes d'eaux; on monte parcequ'on veut découvrir... Le jour où Alexandre Dumas franchissant la Corniche en vue de Monaco, a découvert la Méditerranée, il a dit une chose bien plus spirituelle qu'on ne l'a cru. La mer est pour le touriste la réalisation de ce besoin d'atteindre qui ne lui laisse ni repos ni trêve; elle est l'horizon, avec toutes ses magies d'immensité, de poésie ou de vertige. Nous avons ici des pics splendides à escalader, rochers ardens, cavernes, aiguilles, rien n'y manque; et qui songe à chercher des guides, à se harnacher pour la petite gloire d'y aller gratter son nom?

Une grève tranquille au bord d'une mer sans rides, ou la pointe d'un roc tapissée de lichens et ombragée de citronniers et de térébinthes, cela suffit au touriste dans nos contrées. Il trouve là sans fatigue sans angoisse, au contraire dans ce calme des sens qui repose si bien l'esprit, toutes les joies qu'il cherche vainement en épuisant ses forces. Et nous sommes si bien dans le vrai qu'il n'y a pas à Monaco un site, si petit qu'il soit, qui n'ait son pèlerinage.

On lit dans l'*Abeille de Chamonix*:

Nous venons de passer, dans cette dernière quinzaine, par les plus brusques et les plus bizarres changements de température qui se sont fait sentir, d'après ce que nous voyons par les journaux de la semaine, dans toute la région nord-est de la France; — le midi seul a conservé ses chaleurs tropicales — et nous pouvons faire un assez curieux parallèle en opposant à notre bulletin météorologique de la journée du 27 août dernier celui publié par notre confrère du *Journal de Monaco*.

A l'heure où nous constatons une température de 7 degrés à peine au-dessus de zéro, le jour même où une pluie fine et froide tombant changée en neige sur les hauteurs de la vallée nous forçait à recourir aux joies anticipées de l'âtre, on pouvait se promener à l'ombre des orangers à Nice et à Monaco avec 24 et 25 degrés centigrades.

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE MONACO ET DES SPÉLUGUES.

Au nombre des créations projetées par l'Administration de la Société des Bains de mer de Monaco, se place en première ligne l'établissement d'une usine à gaz destinée à desservir à la fois la ville, le Casino, ses annexes et tout le quartier des Spélugues. L'exécution de ce projet va définitivement transformer en ville moderne l'antique cité des Grimaldi.

Quoique plein de confiance dans l'habileté des hommes auxquels l'Administration donnera mission de mener à bonne fin cette importante entreprise, nous avons cru utile de traiter aussi la question et d'appliquer au cas spécial de l'éclairage de Monaco les fruits de longues études théoriques et pratiques sur cette matière. Pourrait-on douter, en effet, que la multiplicité des vues, l'abondance des projets, la divergence même des opinions, n'amènent d'heureux résultats. Et ne voit-on pas souvent les inventeurs sérieux demander à la controverse d'établir le fort ou le faible de leurs systèmes avant d'en appeler à l'expérience en grand toujours si dispendieuse?

L'éclairage d'une localité par le gaz constitue une question très complexe: l'éloignement des centres d'extraction ou d'approvisionnement de houille, la difficulté des abords et des transports, la surface à éclairer, la nature des terrains à traverser, les bénéfices probables, etc., sont autant de sujets d'études partielles sans lesquelles on ne saurait arriver à un résultat définitivement bon.

Nous divisons ces considérations préliminaires en

quatre paragraphes que nous traiterons successivement :

- 1° : Emplacement.
- 2° : Systèmes de fabrication du gaz.
- 3° : Canalisation.
- 4° : Ensemble et résultats économiques.

I.

DÉTERMINATION D'UN EMPLACEMENT.

Les usines à gaz sont classées parmi les établissements insalubres dont la création provoque toujours une enquête minutieuse. Les fourneaux, les épurateurs et gazomètres, les machines, si le genre d'exploitation en comporte, doivent se trouver à une distance déterminée, soit des habitations, soit des routes, chemins de fer ou voies de grande communication.

Les villes importantes sont presque toujours bâties en plaine ou sur des plateaux en pente douce d'une certaine étendue, et, dans l'un comme dans l'autre cas, le choix d'un emplacement ne présente pas de difficultés sérieuses. Aux environs de Monaco, au contraire, l'exiguïté des plateaux, la rareté de l'eau, ne permettent pas de songer à établir une usine sur les hauteurs. Il faudrait d'ailleurs faire entrer en ligne de compte l'accroissement de dépense journalière qui résulterait du transport des produits de fabrication.

Plusieurs positions se présentent à l'esprit : le replis de terrain qui se trouve au-dessous du Fort-Antoine, à l'entrée du port ; la déclivité dite l'ancien cimetière, derrière le Palais, au bord de la mer ; enfin l'entrée du ravin de Ste-Dévote. Il est évident qu'en parlant de ces points, nous n'excluons pas le choix de terrains plus propices, le jardin de l'Hôtel des Etrangers, par exemple : mais, si nous prouvons qu'il est possible d'installer l'établissement sur des rochers sans valeur ou concédés à cet effet, l'Administration aura évidemment plus d'avantages à s'y fixer que sur un terrain dont le Chemin de fer aura avant peu doublé et même triplé la valeur.

Abstraction faite de la valeur intrinsèque du terrain où l'on construit une usine, il faut tenir compte de quelques considérations physiques que nous allons énumérer. Le bicarbure d'hydrogène dégagé dans la distillation des houilles, schistes bitumineux et bog-head, est, comme chacun le sait, plus léger que l'air atmosphérique ; leurs densités sont dans le rapport moyen de 1 à 0,560. Par conséquent, en vertu du pouvoir ascensionnel de ce gaz, on doit établir, autant que possible, les générateurs en contre-bas de la partie à éclairer. La pression dans les cuves devient moins considérable que lorsque le gaz est contraint de suivre une marche contraire, et l'on est, en partie, à l'abri de l'un des plus graves inconvénients de ce genre d'éclairage ; nous voulons parler des fuites.

Un autre avantage de la diminution de pression réside dans la constance du pouvoir éclairant ; nous donnerons au paragraphe spécial l'explication de ce phénomène qui n'a jamais été étudié d'une manière satisfaisante.

L'emplacement situé sous le Fort-Antoine nous paraît réunir les conditions requises pour installer une usine ; cette assertion étonnera peut-être beaucoup de personnes qui sont habituées à voir, dans les villes, consacrer un immense espace de terrain aux entreprises de ce genre. Cependant, en Normandie, dans un périmètre beaucoup plus restreint, nous avons créé un établissement qui dessert une bourgade et environ 40 filatures, présentant un effectif approximatif de 3,000 becs.

Reste actuellement le chapitre des objections. Les émanations de l'usine et la fumée de la cheminée seront, dira-t-on, ramenées sur la ville, par le vent d'Est, au détriment de la santé publique. En second lieu, dans le cas d'un incendie ou d'une explosion, la proximité de la ville pourrait amener des accidents graves.

A la première objection nous répondrons que, si la question des foyers fumivores n'est pas encore complètement résolue, les résultats obtenus sont déjà assez parfaits pour rassurer sur ce premier point. Quant à la deuxième difficulté, il n'y a qu'à visiter le terrain, pour se convaincre *de visu* que ces craintes sont complètement chimériques, grâce à la disposition naturelle du rocher. Jamais écran ne fut placé plus à propos ni plus solidement établi.

La deuxième position que nous avons signalée est le vieux cimetière, terrain compris entre le rocher, au-dessous du Palais, le sentier muletier et la propriété de la famille Langlais. Cet emplacement nous paraît aussi des plus convenables ; non pas que, comme dans le cas précédent, la question de fumée ne puisse soulever quelques difficultés. On pourrait craindre, en effet, que les dégagements gazeux de l'usine s'élevant perpendiculairement, ne vissent s'abattre sur le Palais. Mais la direction des courants atmosphériques, en cet endroit, reporterait ordinairement les effluves insalubres vers les sommets de la montagne, et, dans tous les cas, on pourrait imposer à la Société des foyers fumivores. Ce qui nous ferait opter pour ce point, c'est une raison d'économie qui trouvera sa place à l'article Canalisation. Il est évident que la voie ferrée passant derrière le Palais, c'est-à-dire longeant l'usine, il y aurait à prendre, relativement aux étincelles des foyers des locomotives, certaines précautions générales dont la réalisation ne présenterait d'ailleurs aucun obstacle sérieux.

Le troisième point où l'on pourrait installer l'usine serait l'entrée du ravin de Ste-Dévote, un peu au dessous de l'aqueduc qui relie les deux versants. Ce choix nécessiterait sans doute des travaux préparatifs considérables. Mais, aussi, l'usine placée au centre de son cercle d'activité, dans une anfractuosité qui isolerait des voies de communication, ne serait plus pour les voisins l'objet d'une crainte ou d'une réclamation. Les appareils seraient à l'abri des vents comme derrière le môle du port et les parois du ravin formeraient à l'usine une enceinte protectrice à l'épreuve des accidents les plus terribles. Cependant il est à noter, dès à présent, que la voie ferrée devant passer près de l'emplacement et ne laissant environ que 1,000 mètres carrés disponibles, il faudrait, sur ce point, renoncer à l'emploi de la houille comme base de production du gaz. Nous indiquerons, dans les conclusions de notre étude, à laquelle de ces trois positions il convient de s'arrêter, lorsque nous aurons établi, parmi les procédés en usage de production du gaz, celui qui peut être appliqué avec le plus de succès dans la Principauté. Car si l'on peut déterminer *a priori* plusieurs emplacements pour une usine, il est évident aussi qu'il n'y en a ordinairement qu'un seul qui réponde aux exigences d'un système donné.

A. H.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Dimanche dernier un orage épouvantable a éclaté sur Menton. Quelques gouttes d'eau sont d'abord tombées, puis tout à coup une grêle épaisse s'est abattue pendant un quart d'heure sur la ville. Les grêlons étaient de la grosseur d'une cerise. De mé-

moire d'homme les habitants de Menton n'avaient vu un pareil orage. La campagne du côté de Garavan a été la plus maltraitée et l'on estime les dommages causés à près de deux cent mille francs. Quoique l'orage se dirigeât vers le nord-ouest il n'a pas atteint Monaco.

— Il y a quelques jours des pêcheurs d'Antibes ont pris un jeune requin qui s'était audacieusement aventuré à la poursuite des poissons jusque dans les rochers de Ste-Claire. A la vue de ce vorace visiteur, les pêcheurs n'ont pas hésité à se jeter à l'eau et à l'attaquer à coups de couteau. S'en étant rendus maîtres, l'un d'eux a cru pouvoir facilement l'échouer en le traînant par la queue, mais l'animal avant d'expirer s'est retourné en se repliant sur lui-même et a atteint l'homme au visage et, glissant sur sa poitrine, l'a mordu au genou.

Ce jeune squalo mesure 1 mètre 50 centimètres de la partie supérieure de la tête à l'extrémité de la queue. La blessure du pêcheur est sans gravité.

— Dimanche dernier, malgré la violence du vent, les régates du Cercle nautique ont eu lieu à Marseille. Toutefois les yachts et les embarcations de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série ont pu seuls prendre la mer. Le prix des yachts a été gagné par la *Reine des Iles*. Dans la 1<sup>re</sup> série le prix a été remporté par le *Félix* et le 2<sup>e</sup> par le *Temps*. Les courses de la 2<sup>me</sup> série ont dû être annulées à la suite d'un événement fâcheux. Au sortir du port un coup de vent a fait chavirer le *Courlis* qui n'a pas tardé à sombrer sur place. Les personnes qui montaient cette embarcation ont été recueillies par d'autres bateaux de course accourus à leur secours. L'assistance prêtée par ces bateaux ne pouvait que leur être préjudiciale et on a dû annuler une course à laquelle le sauvetage qu'ils venaient d'accomplir ne leur permettait plus de prendre part.

— On écrit de Toulon 4 septembre :

Hier, la frégate à vapeur l'*Eldorado*, commandant Burel, a mouillé sur rade, venant d'Alexandrie, d'où elle est partie, le 24 août, avec des passagers provenant des corps d'occupation de Chine et de Cochinchine.

Lorsque l'*Eldorado* est arrivé au mouillage, on a bien su, qu'il restait encore à bord 603 passagers, outre le bataillon de zéphirs déposé à Stora ; mais on ne se doutait pas que cette frégate apportait en même temps toute une ménagerie d'animaux rares et curieux, offerts au gouvernement français par les rois de Siam.

Outre deux énormes caisses, renfermant des graines et des végétaux d'une essence excessivement précieuse, l'*Eldorado* débarquera :

Un ours du Thibet, dont l'espèce est complètement inconnue en Europe ;

Une biche du Pégu, véritable ni niature de cette race de ruminants, si remarquables par leurs formes gracieuses ;

Un singe du Cambodge, comme on n'en a jamais vu ;

Un magnifique tigre royal de la presqu'île de Malacca, bête fauve d'une taille colossale, qui pendant toute la traversée a poussé des rugissements à faire venir la chair de poule à tous les passagers, et qui a dû croquer plus d'un Indien avant de se laisser prendre ;

Une panthère noire de Siam, remarquable par sa taille et sa férocité ;

Deux pigeons à casque, dont les facultés de reproduction incroyables pourraient faire la fortune des éleveurs qui parviendront à les acclimater en France ;

Un paon de Birmanie, d'une éclatante beauté ;

Un serpent noir, d'eau, dont la morsure produit l'effet d'une attaque d'apoplexie foudroyante ;

Deux taureaux à bosse, siamois, qui, dans ce pays étrange, sont élevés pour la course, de même que les chevaux de race en France et en Angleterre ;

Un faisan de la Mongolie, véritable phénomène par sa taille et ses couleurs merveilleuses ;

Et enfin une voiture de luxe cochinchinoise, devant laquelle les grands faiseurs de Paris tomberont bien certainement en extase.

— Dans la dernière promontion d'aspirants de marine, on remarque un Lapérouse, un Surcouf et un Duquesne. Le bâtiment sur lequel vont s'embarquer les jeunes gens porteurs de ces grands noms s'appelle le *Jean-Bart*.

— Une lettre adressée au *Messenger de Provence* donne les détails suivants sur la fin tragique du marquis d'Eguilles que les nouvelles d'Alger ont annoncée récemment :

« Il y a quelques jours, non loin de Boghar, le marquis d'Eguilles et M. Camille Mollard, frère d'un inspecteur des postes en Algérie, parcouraient le pays, conduits par un Arabe, pour acheter des bestiaux, lorsqu'ils tombèrent dans une troupe d'Arabes, qui les dépouillèrent de tous leurs vêtements, prirent leurs montures et une somme de 22,000 fr., et les laissèrent dans ce triste état après avoir roué de coups le guide. Les malheureux firent près de quatorze lieues pendant la nuit et étaient parvenus à 7 kilomètres d'un village occupé par nos troupes, lorsqu'ils furent de nouveau rencontrés par quatre cavaliers arabes qui les fusillèrent et coupèrent leurs têtes. Leur conducteur put s'échapper et porta à Boghar cette affreuse nouvelle. Malgré toutes les recherches, les cadavres n'ont pu encore être retrouvés. »

NOUVELLES DIVERSES.

— M. Enfantin dernier chef des Saint-Simoniens vient de mourir âgé de 68 ans ; il avait conservé autour de lui un certain nombre d'anciens disciples qui le traitaient toujours comme *Père suprême*.

M. Enfantin laisse une fortune évaluée à 4 ou 500,000 fr. ; il a légué ses manuscrits et ceux qu'il tenait de Saint-Simon à la bibliothèque de l' Arsenal.

Ce fut en 1832 qu'il fut traduit devant la cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'association illégale, d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs ; il y compara avec Félicien David, A. Guérout, Ch. Duveyrier, Henri Fournel et vingt autres ; ils portaient tous l'habit apostolique, composé d'une tunique bleue ouverte au cœur, d'un gilet blanc s'attachant par derrière, d'un pantalon rouge en hiver, blanc en été, d'une toque bleue et d'une ceinture de cuir verni. M. Enfantin fut condamné à un an de prison. Lorsqu'il en sortit, il alla en Egypte, d'où il ne tarda pas à revenir pour se jeter avec ses condisciples dans le mouvement industriel et financier où la plupart ont trouvé la fortune. M. Enfantin était secrétaire général de l'administration du chemin de fer de Paris à Marseille et il était un des rares survivants parmi ces élèves de l'école polytechnique qui en 1814 disputèrent Paris aux alliés.

— Il y a quelques jours, aux environs de Mulhouse, un jeune homme se trouva en danger de mort en se baignant. N'écoulant que son dévouement, M. Hausser s'élança à son secours et périt sans pouvoir le sauver. M. Hausser était marié et père de famille ; il laisse quatre enfants ; il appartenait à la religion protestante et celui pour lequel il s'est dévoué à la religion catholique. M. le curé a exprimé au pasteur protestant le désir d'assister, avec ses paroissiens, à l'enterrement de M. Hausser.

Lundi, à dix heures, les cloches de l'église catholique sonnaient pour le jeune Buech ; à onze heures, les cloches du temple protestant sonnaient pour M. Hausser. Une affluence considérable, composée de plus de mille personnes, hommes, femmes, enfants qui suivaient, en pleurant, le cercueil, a rendu les derniers devoirs aux deux victimes de ce fatal événement, le clergé catholique était mêlé au clergé protestant.

— Le ministre des travaux publics vient de prescrire aux inspecteurs de chemin de fer de dresser des procès-verbaux contre les voyageurs qui fumeraient dans les wagons autres que ceux destinés spécialement aux fumeurs.

— La commission internationale franco-italienne, chargée de mesurer l'avancement des travaux du tunnel du mont Cenis, a constaté le percement de 3,569 mètres ; il reste à percer 8,651 mètres. La longueur totale du tunnel étant de 12,220 mètres, le temps nécessaire pour l'achever est évaluée de 7 à 8 ans.

— Le conseil d'Etat a décrété, en faveur de la duchesse de Malakoff, veuve du maréchal Pélessier, une pension annuelle de 20,000 fr.

— Par décret de S. M. Victor-Emmanuel, Gioachino Rossini, récemment promu grand officier de la Légion d'honneur de France, est nommé grand cordon de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare.

— Les restes mortels de Bellini, qui sont déposés au cimetière du Père Lachaise, à Paris, viennent d'être réclamés, dit-on, par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel. L'Italie voudrait élever un splendide mausolée au doux cygne de Catane, à l'immortel auteur de *Norma*, de la *Sonnambula* et de *I Puritani*.

— D'après un journal du Midi, le voyage de la famille Murat en Palestine ne serait que l'accomplissement d'un vœu fait par la princesse Anna Murat, lors de sa récente conversion au catholicisme.

— On assure que la princesse de Copenhague et le

prince héritier de Russie sont fiancés.

— La question du mariage des prêtres est encore revenue devant le tribunal civil d'Angoulême. Elle a été résolue dans un sens défavorable à la demande de l'ex-abbé, qui voulait forcer l'autorité civile à sanctionner son mariage.

— Un astronome florentin vient encore de découvrir une comète. L'astronome s'appelle Donati, et c'est le même qui donna son nom à la comète précédente. Comme on le voit, il s'en fait une spécialité. Cet estimable savant ne pouvant servir de parrain à deux corps célestes, l'embarras du moment est de savoir comment on intitulera la nouvelle venue.

— Le compte de l'hôtel occupé pendant trois semaines à Gastein par le roi de Prusse s'élève à 55,000 fr. La suite du roi se composait de vingt gentilshommes et d'autant de domestiques. L'empereur de Russie a payé pour un séjour de même durée 187,500 francs.

— Une correspondance de Madagascar raconte que le premier ministre, en état d'ivresse, ayant insulté la reine et les principaux officiers, a été dégradé et remplacé par son frère, qu'on dit favorable aux Européens.

— Les régates qui viennent d'avoir lieu à Cherbourg, ont été une véritable fête nautique pour la population et pour les nombreux étrangers que ces joutes avaient attirés.

— A Grasse la sécheresse est tellement forte que le lit de la Mourachonne, dans la plaine de Pégomas, est complètement à sec. On a trouvé sous les galets de la rivière une quantité considérable de poissons morts.

— Le jour de l'ouverture légale de la chasse, Paris pouvait se régaler de gibier sans enfreindre les lois, et les chasseurs malheureux garnir convenablement leurs carnassières pour rentrer au logis. Dès huit heures du matin, les chemins de fer d'Orléans et de Lyon déposaient aux marchés des centaines de paniers remplis de perdreaux et de cailles. A onze heures, les marchés étaient déjà richement approvisionnés. Les perdreaux se vendaient 2 f. 50 et 3 fr. ; les perdreaux rouges, 4 et 5 fr. ; les cailles, depuis 2 fr. jusqu'à 2 fr. 50. Les lièvres, 5, 6 et 7 fr.

— Un curé des environs d'Arles, possesseur d'un chien magnifique pour lequel il paie les contributions publiques et locales, a eu le malheur, en fermant sa porte, de couper une jambe à cet animal. Un homme de l'art a remplacé la jambe coupée par une jambe de bois dont le chien se sert avec grâce et facilité. Vu le cas, une demande en dégrèvement d'impôt doit être faite, et l'on croit qu'il y sera fait droit.

— Il paraît, dit l'*Internationale* de Londres, que la peine du fouet que l'on inflige aux prisonniers indociles ne les calme guère ; on a constaté que cette sorte de châtiment va toujours en augmentant. L'année dernière le nombre des prisonniers fustigés était de trois cent quatre-vingt-huit.

CHRONIQUE BELGE.

Bruxelles, le 8 septembre, 1864

Avec le 23 août nous avons eu l'ouverture des Chambres. Il s'agissait de vérifier les pouvoirs des nouveaux venus et de valider leur élection. Des réclamations avaient surgi de tous les coins du pays : ici, on signalait une corruption ; là, une fraude ; ailleurs, une falsification de billets. On a eu raison ; les examiner serait une besogne dangereuse, les élections étant souvent le produit de honteuses intrigues. Les nouveaux venus ont prêté serment.

La chasse est ouverte, aussi les Chambres ne tarderont pas à se séparer jusqu'au mois d'octobre.

L'agitation provoquée par la lutte électorale commence à se calmer ; on attend avec une certaine impatience le programme du ministère que les élections viennent de consolider en lui procurant une majorité de 12 voix. Assuré désormais de son existence au moins pour deux ans, le Cabinet a le choix entre deux politiques. Il peut continuer à faire de la politique de pression ; ou bien il peut pratiquer une politique modérée et réformatrice.

Les deux partis qui se disputent le pouvoir en Belgique appartiennent à deux races différentes. Tandis que les libéraux disposent d'une énorme majorité dans les provinces wallones, les catholiques sont les maîtres dans le pays flamand : en admettant par exemple, que ces deux parties du pays formassent des états séparés, le gouvernement de l'Etat flamand serait certainement catholique, tandis que le gouvernement de l'Etat wallon serait indubitablement libéral. Que résulte-t-il de là ? C'est que dans un pays ainsi partagé, plus que dans tout autre, un gouvernement de conciliation et de transaction peut seul avoir quelque chance de durée. Le gouvernement néerlandais en a fait, à ses dépens, la triste expérience en 1830. Notre Etat politique comprenait alors trois régions bien distinctes, au lieu de deux : une région néerlandaise protestante, une région néerlandaise catholique et une région wallonne libérale. Le roi Guillaume, si intelligent

d'ailleurs, commit la maladresse de vouloir assurer la prépondérance politique à l'élément néerlandais protestant, et il succomba sous la coalition des deux autres, bien que la région néerlandaise du Midi eût infiniment plus d'affinité avec celle du Nord qu'avec la région wallonne. Voilà un fait que des hommes d'Etat sérieux et prudents ne devraient jamais perdre de vue.

Une politique d'exclusion et de violence d'un parti par un autre serait donc chez nous et aujourd'hui plus que jamais, une politique de dissolution et de suicide national. On espère que le ministère le comprendra, et qu'il s'efforcera, en conséquence, de revenir à une politique modérée, conciliante et vraiment libérale. Cette politique lui sera du reste facile à pratiquer. L'opinion publique est fatiguée des questions de parti ; elle appuiera volontiers tout ministère qui les écartera pour faire place aux questions d'intérêt général, trop longtemps reléguées au second plan.

Un vétéran de notre armée, le général de Launoy, a été révoqué de ses fonctions d'aide-de-camp du Roi. On attribue cette disgrâce à ce que M. le comte de Launoy avait accepté une candidature cléricale à Tournai. Ce fait est grave et a fortement ému le pays.

Les fêtes d'Anvers sont terminées. Anvers n'a pas vu de longtemps autant de monde. Les différentes expositions, le Musée d'antiquités et le musée de peinture, tout regorgeait de visiteurs. C'était bien la Fête de Teniers que l'on célébrait. On ne voyait que son nom inscrit sur tous les arcs de triomphe et sur toutes les oriflammes. C'était encore lui qui occupait le premier rang sur les décorations apposées à la grille de l'Académie. On a inauguré une statue due au ciseau du sculpteur Van Arendonck, statue représentant la ville d'Anvers couronnant le buste du célèbre peintre.

Nos villes d'eaux ; Ostende, Spa, Blanckenberghe, Heyst, Nieupoort, Knocke, Laroche continuent toujours à régner de monde. La famille royale est encore à Ostende et relève par sa présence l'éclat de cette ville charmante qui commence à prendre rang parmi les plus célèbres stations maritimes. Leurs Majestés le Roi et la Reine de Wurtemberg se plaisent beaucoup dans cet agréable séjour. Tout le monde admire la simplicité et la courtoisie de ces illustres hôtes. Sa Majesté la Reine, dont la santé laissait un peu à désirer, paraît se trouver bien de sa résidence à Ostende.

Puisque je suis en train de vous parler de stations maritimes et thermales, laissez-moi vous dire un mot de Kissingen où votre Auguste Souverain a séjourné pendant quelque temps.

Kissingen (Bavière) est remarquable par sa situation isolée, ses environs pittoresques et solitaires et le genre de vie modeste de ses visiteurs. Il y a à Kissingen absence totale de ces plaisirs bruyants, de ces dissipations outrées qui régnaient dans presque toutes les autres villes de bains. Kissingen n'a ni Casino ni Kursaal, aussi est-il entièrement privé de ces éclats de mauvais goût et de ces toilettes tapageuses qui ont rendu si justement célèbres les autres cités.

Les baigneurs de Kissingen sont presque tous des individus plus ou moins obèses, d'aspect plus ou moins florissant, parmi lesquels on remarque à peu près dix messieurs pour une dame. L'effet des eaux, qui sont chlorurées-sodiques, joint à un régime sévère et à un exercice fréquent, est de réduire l'embonpoint, d'arrêter l'obésité, de guérir les affections abdominales, les maladies du foie, les hypertrophies simples, la goutte, la dyspepsie et les affections de l'estomac.

Le jeune Roi de Bavière a eu l'occasion de faire à Kissingen, cette année, la connaissance de plusieurs souverains. Le Roi Louis n'a pas encore 19 ans ; mais il a une contenance ferme et vigoureuse, une belle figure raphaëlesque et de grands yeux bleus expressifs. Il a été élevé avec son jeune frère et il a reçu une éducation forte et strictement domestique, sous les yeux d'une mère protestante zélée. Mais ses études n'étant pas encore terminées, il devait passer l'hiver à l'Université, quand la mort prématurée de son auguste père l'a forcé à assumer tous les devoirs de la royauté. Jusqu'alors, il n'était que rarement sorti du Palais Royal ; mais maintenant, son portrait qui est à peine connu de son peuple, se trouve exposé dans chaque vitrine, au-dessus de chaque comptoir. Pendant les deux ou trois derniers jours de sa visite à Kissingen la fatigue l'avait forcé à garder la chambre, et lorsqu'il se montra, au moment du départ, sa présence fut le signe d'une manifestation spontanée d'enthousiasme populaire.

Les concerts d'été vont à leur fin. Le théâtre royal de la Monnaie est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> septembre. La troupe est bien composée. Tout annonce une saison brillante. On se plaint toutefois du prix des places. Ce prix est maintenant presque aussi élevé qu'au Grand Opéra de Paris.

Nous aurons, cette année, un opéra allemand. On en dit beaucoup de bien. Il donnera ses représentations au vaste théâtre national.

On parle aussi de l'arrivée prochaine d'une troupe d'o-

péra italien. Nous aurons enfin, comme les années précédentes, un cirque monté avec beaucoup de luxe.

On le voit, Bruxelles ne manquera pas de plaisirs cet hiver.

Les sociétés belges de musique et de chant qui ont pris part au grand concours d'Arras, ont obtenu les plus brillants succès. La Réunion royale lyrique de Bruxelles a remporté le prix d'excellence.

Le Congrès de Malines a été fort brillant cette année. Plus de quatre mille personnes y étaient réunies le 29 août. La présence de Mgr Dupanloup l'illustre évêque d'Orléans, dont le talent et le caractère sont une des gloires de l'Eglise de France, a jeté un grand lustre sur ces assises catholiques. Le R. P. Félix, ce célèbre disciple de St-Ignace de Loyola, et le digne successeur des Lacordaire et des Ravignani dans la chaire de Notre-Dame de Paris, MM. le Prince de Broglie, le vicomte Lemercier, le vicomte de Melun, Cochin, de Riancey, Lenormant, et d'autres représentants de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Allemagne, de la Suisse, des Pays-Bas, du Mexique et d'autres pays assistaient à la seconde session de l'Assemblée générale des catholiques dont le succès a été le plus brillant et le plus complet.

Le comité central belge établi à Bruxelles pour venir en aide aux blessés de la guerre a été douloureusement ému par la nouvelle suivante : A Platte-City (Etat de Missouri) le capitaine Ford, de l'armée fédérale, a fait traduire devant un conseil de guerre un médecin français, le docteur Thomas, accusé d'avoir pansé les blessures d'un soldat confédéré. Le docteur Thomas a avoué son crime et le capitaine Ford l'a fait fusiller.

Ce fait odieux a été constaté par le capitaine Ford lui-même dans un rapport officiel adressé au général Rosencranz.

On doit espérer que ce crime infamant pour toute une nation, annoncé par le *Courrier des Etats-Unis*, sera promptement démenti pour sauvegarder la dignité humaine, car, s'il en était autrement, le conseil de guerre qui a porté une pareille sentence, le capitaine et les hommes qui l'ont exécutée doivent être mis hors la loi et considérés exclusivement comme des bêtes fauves et de la famille des animaux immondes, égarés ou empoisonnés comme tels. Les lois comme les tribunaux, n'ont plus à se préoccuper, dans l'espèce, de suivre les formes ordinaires; tout homme acquiert le droit de mort contre de pareils scélérats, au moment même où toutes les nations de l'Europe organisent un congrès pour rendre inviolables et les médecins et les blessés des deux partis tombés sur le champ de bataille.

Ce congrès s'est réuni à Genève, le 8 août dernier, sous la présidence du général Dufour. Malheureusement la Suisse et la France seules ont donné les pouvoirs nécessaires à leurs représentants pour prendre part à la délibération. M. Chevalier, chargé d'affaires de France, a proposé de laisser ouvert le protocole, afin de pouvoir admettre les adhésions qui pourraient se présenter. Cette proposition a été adoptée. On espère que la Principauté de Monaco ne restera pas en arrière et qu'elle enverra son adhésion à la plus belle œuvre du temps, œuvre qui doit avoir pour résultat dans un temps plus ou moins éloigné, de supprimer la guerre.

Les prochaines fêtes de septembre à Bruxelles n'auront rien d'attrayant, si j'excepte toutefois l'ascension que doit faire M. Nadar avec son célèbre Géant. Si le vent lui est favorable, il pourrait bien aller visiter le beau pays de Monaco.

GEORGES HENRY.

Dans son 11<sup>e</sup> et son 12<sup>e</sup> numéro (ce dernier vient de paraître) le *Magasin d'Education et de Récréation* contient avec les suites de ses grands ouvrages : — *Serviteurs de l'estomac, Anglais au pôle Nord, Nouveau Robinson Suisse*, — une série de variétés des plus intéressantes. Ce sont : le *Général*, fable de M. Louis Ratisbonne, auteur de la *Comédie enfantine, le Feu Follet et l'Escapade*, deux de ces contes anglais traduits par M. Léon de Wailly, repris et achevés par M. P. J. Stahl; une lettre à un jeune homme sur l'histoire naturelle par le savant professeur M. Th. Lacordaire; morceau aussi remarquable par le style que par la solidité des idées; *La Fée qui court*, petit chef-d'œuvre anonyme, mais où se révèlent la touche et le génie d'un penseur et d'un poète; *Le Marteau*, nouvelle tragédie enfantine, dessinée par M. Froment et expliquée par un papa, le même auquel on doit les jolies légendes des *petites sœurs et petites mamans*, de

M. Froëlich; *Le haut et le bas de l'échelle et le Noir qui veut être Blanc*, petits apologues exquis empruntés à Henri Heine; *Maitre Hibou*, fable de Lichtwer, à laquelle la forme même des vers ne pourrait rien ajouter; *Le Pardon des injures*, une perle extraite de l'écrivain de Sterne; *Le Pauvre et l'Enfant*, par P. J. Stahl et *La Mousse*, par St., deux historiettes, deux leçons charmantes d'humanité et de morale pratique; et enfin, sous le titre de *la Sagesse de tous les Ages*, un choix de maximes anciennes et modernes qui sont comme autant de rayons lumineux de la vérité.

La 12<sup>e</sup> livraison complète le premier semestre et le volume du *Magasin d'Education*. On peut maintenant, avec ce volume sous les yeux, apprécier la publication dans son ensemble. Ce qui frappe tout d'abord, en parcourant ces belles pages, c'est le parfum de distinction, de saine et élégante littérature qui s'en échappe et qui ferait certainement honneur aux recueils les plus ambitieux. Il n'y a pas une ligne, pas un mot, même dans les simples textes explicatifs des petites scènes enfantines, qui ne soit marqué au cachet du goût le plus pur et de la raison la plus aimable. On le voit, le dessein des directeurs est non-seulement de donner à la jeunesse une bibliothèque d'ouvrages de fond, soit nouveaux, soit renouvelés et perfectionnés; mais encore de lui former une anthologie des passages les plus remarquables que peuvent offrir à son ouvrage les grands écrivains étrangers. Ce sera pour les jeunes lecteurs du *Magasin* une précieuse initiation à la connaissance générale des productions de l'esprit humain. Par ce caractère d'universalité, ainsi que par le soin scrupuleux qui préside à sa rédaction, le recueil de MM. Stahl et Macé, occupe dans notre époque une place considérable et éminemment bienfaisante, et nous regarderions comme un véritable malheur pour les familles qu'il en pût être autrement.

P. F.

AVIS IMPORTANT

qui intéresse le commerce et les consommateurs de Chocolats.

Ce n'est pas la première fois que la *Compagnie Coloniale*, fondée à Paris pour la fabrication des Chocolats de qualité supérieure, se voit forcée de mettre le public en garde contre les manœuvres d'une concurrence déloyale.

Ces manœuvres restent prudemment sur les limites de la contrefaçon que la loi atteint et punit; mais elles n'en constituent pas moins de coupables imitations.

Certains fabricants, fort habiles dans l'art de donner le change aux consommateurs et de leur faire accepter, comme provenant de la *Compagnie Coloniale*, des produits qui lui sont complètement étrangers, semblent ne reculer devant aucun moyen pour atteindre ce but.

Tantôt ils imitent, d'une façon presque servile, les marques de fabrique de cette Compagnie, la nuance du papier, les dispositions typographiques et jusqu'aux caractères d'imprimerie que la *Compagnie Coloniale* a adoptés; tantôt ils accolent à leurs Chocolats quelque désignation, souvent dépourvue de sens, mais qui se termine par une consonnance propre à jeter la confusion dans l'esprit de l'acheteur.

Attirés par des remises excessives que ces fabricants leur offrent, certains détaillants s'associent à ces manœuvres répréhensibles, et, assez peu soucieux de la loi qui pourrait être invoquée contre eux, ils offrent, comme étant fabriqués par la *Compagnie Coloniale*, des chocolats parés et habillés de la même façon que ceux de la Compagnie, mais qui n'ont rien de commun avec les produits de cette honorable maison.

Il résulte de ces faits, d'une part, que les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE sont bien en possession de la faveur publique, que ce sont bien là les Chocolats que les consommateurs recherchent de préférence, puisqu'ils deviennent, chaque jour, l'objet de nouvelles imitations destinées à faire croire au public qu'on lui vend réellement ce qu'il demande. Ces mêmes faits prouvent encore que le consommateur, pour n'être pas trompé, ne doit pas se fier à la ressemblance de certaines enveloppes, qui ne couvrent trop souvent que les premiers Chocolats venus; que, pour être certain d'avoir du *Chocolat de la C<sup>e</sup> Coloniale*, il faut que l'acheteur trouve ces deux mots : *Compagnie Coloniale*, ainsi que la signature *Vinit et C<sup>e</sup>*, et non d'autres dénominations quelles qu'elles soient, sur les paquets ou boîtes qui lui sont présentés.

Autant la *Compagnie Coloniale* comprend une concurrence loyale, la première des libertés commerciales,

autant elle se croit autorisée à dénoncer hautement à la réprobation publique et à poursuivre au besoin ces honnêtes plagiateurs qui sont la plaie de tout commerce honnête et régulier.

A. DALBERA, Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 3 au 9 Septembre 1864.

NICE.	b. Providence,	c. Gazzolo,	m. d.
ID.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	id.
MENTON.	b. St-Michel,	c. Palmaro,	en lest
NICE.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	id.
ST-REMO.	b. St-Laurent,	c. Gazzolo,	brignes
NICE.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	en lest
ST-RAPHAEL.	b. N-D de Laghet,	c. Stagne,	m. d.
NICE.	b. St-Antoine,	c. Girard,	brignes
ID.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	en lest
ID.	id.	id.	id.
FINALE.	b. Conception,	c. Vernassa,	m. d.
ID.	b. Assomption,	c. Saccone,	id.
NICE.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	en lest
VINTIMILLE.	b. Vintimille,	c. Pisan,	m. d.
CANNES.	b. Rose Emilie,	c. Dozol,	plâtre
NICE.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	en lest
ID.	b. Miséricorde,	c. Viale,	m. d.

Départs du 3 au 9 Septembre 1864.

ST-REMO.	b. Providence,	c. Gazzolo,	m. d.
NICE.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	en lest
ID.	id.	id.	id.
ST-REMO.	b. St-Laurent,	c. Gazzolo,	id.
NICE.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	id.
ID.	b. N. D. de Laghet,	c. Stagne,	id.
ID.	b. St-Antoine,	c. Girard,	id.
ID.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	id.
ID.	id.	id.	id.
MENTON.	b. Conception,	c. Vernassa,	m. d.
NICE.	b. Assomption,	c. Saccone,	id.
NICE.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	en lest
ID.	b. Vintimille,	c. Pisan,	id.
CANNES.	b. Rose Emilie,	c. Dozol,	id.
NICE.	b. v. Palmaria,	c. Imbert,	id.

AVIS.

Les tuiles plates pour toitures ont définitivement détrôné les tuiles courbes dont le poids considérable surchargeait outre mesure les charpentes et en augmentait le prix. Mais il est juste de dire aussi que si les premiers essais ont donné des résultats supérieurs, la fabrication n'avait pas encore donné son dernier mot.

Aujourd'hui, l'imperméabilité, la précision des joints et la légèreté, sont assurées au système Ruy et C<sup>e</sup>. On ne saurait donc trop engager les propriétaires ou entrepreneurs à employer ce nouveau modèle.

S'adresser pour cet effet à M. Ruy, rue de France 140, à Nice, ou pour les renseignements à M. Huret, ingénieur, à Monaco, rue de l'Eglise n<sup>o</sup> 2.

Orchestre des Bains de Mer de Monaco.

CONCERT

Tous les jours de 2 à 4 heures et de 8 à 10 heures, SOUS LA DIRECTION DE M. EUSEBE LUCAS.

Bulletin Météorologique du 4 au 10 Septembre 1864.

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE	VENTS
	8 HEURES	MIDI	2 HEURES		
4 7bre	21	25	26 5/10	beau	nul.
5	22	25	26	id.	id.
6	22	25	27	id.	id.
7	23	25	27	id.	id.
8	23	25	27	id.	id.
9	23	25	26 5/10	id.	id.
10	23	25	26	id.	id.

MONACO 1864. — Imprimerie du Journal de Monaco.

**PLUS DE CHEVEUX BLANCS**  
**MELANOGENE**  
**De DICQUEMARE AINÉ, de ROUEN.**  
 Pour teindre à la MINUTE EN TOUTES NUANCES les cheveux et la barbe, sans danger pour la PEAU et sans aucune ODEUR. Cette Teinture est SUPÉRIEURE A TOUTES CELLES EMPLOYÉES JUSQU'À CE JOUR.  
**Prix : 6, 12 et 15 fr.** — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré.

SERVICE DU BATEAU A VAPEUR  
**LA PALMARIA**  
 Départs de Nice : — 11 h. du matin. | Départs de Monaco : — 1 h. du soir.  
 — — 5 h. du soir. | — — 10 h. 1/2 du soir.